

Arrêté n° 8806 MFT/DGRH du 18 septembre 2024 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un recrutement sur dossier sans conditions de diplômes des agents de bureau, des aides techniques et des aides médico-techniques, de catégorie D, relevant de la fonction publique de la Polynésie française

(NOR : DRH24512665AM)

Paru in extenso au journal officiel n°107 N du 24/09/2024 à la page 17618 dans la partie Ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle

Version en vigueur au 24/09/2024

La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française,

ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 7274 MFT du 13 août 2024 portant délégation de signature à Mme Moerani LEHARTEL, directrice générale des ressources humaines de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2023-59 APF du 26 octobre 2023 portant objectivation et dépolitisation des recrutements en catégorie D dans la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 867 CM du 25 juin 2024 fixant les modalités d'organisation du recrutement sur dossier des agents de bureau, des aides techniques et aides médico-techniques de la fonction publique de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er

La direction générale des ressources humaines organise un recrutement sur dossier sans conditions de diplômes des agents de bureau, des aides techniques et des aides médico-techniques, de catégorie D, relevant de la fonction publique de la Polynésie française.

Art. 2

Les conditions d'accès, la nature des épreuves et le nombre de postes à pourvoir figurent respectivement en annexe n° 1 et n° 2 du présent arrêté.

Art. 3

Le calendrier des opérations du présent recrutement sur dossier se décline comme suit :

- la période d'inscription : du lundi 30 septembre 2024 au lundi 14 octobre 2024 ;
- la date de passation des épreuves d'admissibilité : à compter du jeudi 17 octobre 2024 ;
- la date de passation des épreuves d'admission : à compter du lundi 18 novembre 2024.

Art. 4

Le centre d'examen est ouvert à Tahiti, Papeete.

Art. 5

La directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 septembre 2024.

Pour la ministre et par délégation :

La directrice générale des ressources humaines,
Moerani LEHARTEL

Annexe 1 - Les conditions d'accès, les modalités d'inscription et la nature des épreuves

Annexe 2 - Liste des postes à pourvoir

Annexe 1 - Les conditions d'accès, les modalités d'inscription et la nature des épreuves

I) CONDITIONS D'ACCES

- Seuls les candidats remplissant les conditions ci-dessous pourront se présenter au recrutement sur dossier sans conditions de diplômes :
- être de nationalité française ;
- être âgé d'au moins 18 ans au 1er janvier 2024.

II) MODALITES D'INSCRIPTION

L'enregistrement des inscriptions s'effectue au choix :

- **en ligne** sur le site internet de la direction générale des ressources humaines : www.fonction-publique.gov.pf
- **par voie postale** en adressant le dossier d'inscription complet à l'adresse suivante :

Direction générale des ressources humaines
BP 124 – 98713 Papeete

A l'appui de leur inscription par voie électronique ou postale, les candidats devront fournir :

- une copie de la pièce d'identité en cours de validité ;
- le formulaire d'inscription au recrutement sur dossier sans conditions de diplômes dûment rempli, daté et signé ;
- une lettre de candidature indiquant les compétences précises du candidat et ses motivations à intégrer le cadre d'emplois pour lequel le recrutement est ouvert ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés par le candidat.

Le candidat peut joindre à l'appui de son curriculum vitae les justificatifs souhaités (certificats et contrats de travail, attestations d'employeur ou de formation).

Pour les candidats reconnus travailleurs handicapés :

- Une copie de la notification de décision délivrée par la COTOREP en cours de validité ;
- Le cas échéant, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, établi par un médecin agréé, précisant la nature des aides humaines et techniques, ainsi que les aménagements nécessaires aux épreuves écrites du concours.

Toute inscription, qu'elle soit électronique ou par voie postale, incomplète ne sera pas prise en considération. Il appartient aux candidats de s'assurer de la complétude de leur dossier avant transmission.

III) NATURE DES EPREUVES

Une épreuve d'admissibilité (sélection des dossiers) :

- 1) Les dossiers de candidature sont examinés par le jury. Au terme de cet examen, la liste des candidats sélectionnés pour l'entretien individuel ou la mise en situation professionnelle est établie.

Une épreuve d'admission (épreuve orale) :

- 1) Le jury apprécie la valeur des candidats au cours de l'entretien individuel ou de la mise en situation professionnelle. L'entretien individuel devant le jury vise à apprécier la motivation et l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues aux agents de bureau, aux aides techniques ou aux aides médico-techniques (durée : 20 minutes).
- 2) La mise en situation professionnelle devant le jury consiste, à partir d'une situation de travail donnée, à présenter l'organisation du travail et à mettre en œuvre les techniques et les outils de travail que l'exercice des fonctions implique, dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention (durée : 20 minutes).

Le jury attribue une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 10 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

Le jury détermine souverainement la note minimale exigée des candidats pour être inscrits sur la liste des candidats aptes au recrutement.

Annexe 2 - Liste des postes à pourvoir

1°) Recrutement sur dossier : **10 postes d'agents de bureau**

N°	N° de poste	Entité
1	10175	Direction de la santé
2	796	Direction de l'agriculture
3	8668	Direction de l'aviation civile
4	9676	Direction de l'aviation civile
5	8829	Direction de l'équipement
6	9056	Direction des affaires foncières
7	7160	Service d'accueil et de sécurité
8	7339	Service de l'emploi de la formation et de l'insertion professionnelle
9	9005	Service des moyens généraux
10	7273	Service du patrimoine archivistique et audiovisuel

2°) Recrutement sur dossier : **76 postes d'aides techniques**

N°	N° de poste	Entité
1	1 514 102	Institut d'insertion médico-éducatif
2	151 430	Institut d'insertion médico-éducatif
3	151465	Institut d'insertion médico-éducatif
4	1 514 101	Institut d'insertion médico-éducatif
5	10	Secrétariat général du Conseil économique, social, environnemental et culturel
6	8989	Direction de l'aviation civile
7	9578	Direction de l'aviation civile
8	8952	Direction de l'aviation civile
9	9225	Direction de l'aviation civile
10	9226	Direction de l'aviation civile
11	289	Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles
12	19 1 4 68	Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française
13	19 1 4 118	Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française
14	19 1 4 127	Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française
15	7851	Service d'accueil et de sécurité
16	46	Service d'accueil et de sécurité
17	157	Centre hospitalier de la Polynésie française
18	159	Centre hospitalier de la Polynésie française
19	204	Centre hospitalier de la Polynésie française
20	962	Centre hospitalier de la Polynésie française
21	1396	Centre hospitalier de la Polynésie française
22	1810	Centre hospitalier de la Polynésie française
23	1811	Centre hospitalier de la Polynésie française
24	1856	Centre hospitalier de la Polynésie française
25	2089	Centre hospitalier de la Polynésie française
26	2166	Centre hospitalier de la Polynésie française
27	2167	Centre hospitalier de la Polynésie française
28	2168	Centre hospitalier de la Polynésie française
29	2169	Centre hospitalier de la Polynésie française
30	9065	Service des moyens généraux

31	8871	Service des moyens généraux
32	2358	Service des moyens généraux
33	1146	Service des moyens généraux
34	8995	Service des moyens généraux
35	100	Service des moyens généraux
36	8794	Service des moyens généraux
37	9060	Service des moyens généraux
38	7672	Service des moyens généraux
39	9567	Service des moyens généraux
40	9035	Service des moyens généraux
41	7633	Service des moyens généraux
42	181431	Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture
43	181459	Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture
44	181448	Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture
45	181408	Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture
46	181403	Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture
47	829	Direction de l'agriculture
48	841	Direction de l'agriculture
49	9523	Direction de l'agriculture
50	10136	Direction de l'agriculture
51	2376	Direction de la santé
52	2371	Direction de la santé
53	7689	Direction de la santé
54	10119	Direction de la santé
55	7427	Direction de la santé
56	2378	Direction de la santé
57	9932	Direction de l'équipement
58	6453	Direction de l'équipement
59	6873	Direction de l'équipement
60	7603	Direction de l'équipement
61	1584	Direction de l'équipement
62	8248	Direction de l'équipement
63	7430	Direction de l'équipement
64	8027	Direction de l'équipement
65	1514	Direction de l'équipement
66	1722	Direction de l'équipement
67	7422	Direction de l'équipement
68	7444	Direction de l'équipement
69	7653	Direction de l'équipement
70	7414	Direction de l'équipement
71	8779	Direction de l'équipement
72	7186	Direction de l'équipement
73	1988	Direction de l'équipement
74	8040	Direction de l'équipement
75	6460	Direction de l'équipement
76	6330	Direction de l'équipement

3°) Recrutement sur dossier : **22 postes d'aides médico-technique**

<i>N°</i>	<i>N° de poste</i>	<i>Entité</i>
1	199	Centre hospitalier de la Polynésie française
2	208	Centre hospitalier de la Polynésie française
3	210	Centre hospitalier de la Polynésie française
4	893	Centre hospitalier de la Polynésie française
5	913	Centre hospitalier de la Polynésie française
6	953	Centre hospitalier de la Polynésie française
7	1140	Centre hospitalier de la Polynésie française
8	1473	Centre hospitalier de la Polynésie française
9	1801	Centre hospitalier de la Polynésie française
10	1847	Centre hospitalier de la Polynésie française
11	1849	Centre hospitalier de la Polynésie française
12	1853	Centre hospitalier de la Polynésie française
13	1855	Centre hospitalier de la Polynésie française
14	1859	Centre hospitalier de la Polynésie française
15	1880	Centre hospitalier de la Polynésie française
16	1882	Centre hospitalier de la Polynésie française
17	1940	Centre hospitalier de la Polynésie française
18	1997	Centre hospitalier de la Polynésie française
19	1998	Centre hospitalier de la Polynésie française
20	1776	Centre hospitalier de la Polynésie française
21	821	Direction de la santé
22	2595	Direction de la santé